

LE BANQUET COMMÉMORATIF
DE LA FONDATION
DE LA
Ligue des Droits de l'Homme
(4 Juin 1898)

La Ligue des Droits de l'Homme a célébré par un banquet qui a eu lieu le 26 mai au restaurant du Lac St-Fargeau, le troisième anniversaire de sa fondation. M. Trarieux, sénateur, présidait. Il était entouré de nombreux membres du Comité et de délégués des sections de Paris et des Départements.

Étaient notamment représentées les sections de :

Ancy le Franc (Yonne) par MM. L. Virot, président; Laurentzin, trésorier; Jean Vincent, membre.

Asnières (Seine) par MM. Giraud, président; Charles Deffès, secrétaire-général, Van Inshoot-Roos.

Blois (Loir-et-Cher) par MM. le commandant Dimey, président et M. le docteur Georges Martin.

Le Cateau (Nord) par M. G. Lemyre, secrétaire.
Corbie (Somme) par MM. E. Lequien, président ; Alfred Baillel, F. Picard et Raoul Adam.

Dieppe (Seine-Inférieure) par M. L. Loyer, président.
Florac (Lozère) par MM. Louis Jourdan, député, président d'honneur, et Combes.

Garches (Seine) par MM. Henri Fontaine, Radel et Letacq,
Le Havre (Seine-Inférieure) par MM. Maurice Dumoulin, président d'honneur et Paul Schwob.

Lyon (Rhône) par M. Jean Appleton, conseiller municipal, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, secrétaire général.

Mende (Lozère) par M. Jammes, sous-inspecteur des Enfants assistés de la Lozère.

Noisy-le-Sec (Seine) par M. Camille Maheut.
Pantin-Aubervilliers (Seine) par M. Charles Riffay, président ; M^{me} Charles Riffay, trésorière. MM. Paris, secrétaire et Bouteiller.

Mail (II^e Arrt) par M. S. Blum, président.
Les sections du III^e Arrt, par M. Benoit-Lévy, avocat à la Cour d'Appel, président de la section des Arts-et-Métiers.

Notre-Dame (IV^e Arrt) par M. Dormon.
Gros-Caillou (VII^e Arrt) par MM. le colonel Cordier, président d'honneur ; le D^r Sicard de Plauzoles vice-présidents, et Brochet, secrétaire.

Europe (VIII^e Arrt) par le D^r Oyon, président.
Saint-Georges (IX^e Arrt) par M. Maurice, vice-président.
Rochechouart (IX^e Arrt) par MM. Armand Brètte, président ; Cremnitz et L. Milhaud, vice-présidents ; Jean Charrière, secrétaire général ; Jules Jacob, trésorier ; Emile Kahn, secrétaire-adjoint ; Fernand de Jong, trésorier-adjoint ; J. Enriquez.

Porte St-Denis (X^e Arrt) par M. Georges Ulmo, secrétaire général.
Porte Saint-Martin (X^e Arrt) par M. Georges Sée, secrétaire-adjoint.

Picpus-Bel-Air (XII^e Arrt) [par MM. d'Aveline, président et Léon Dreyfus, trésorier.

Necker (XV^e Arrt) par MM. Robert Leroi et de Rorthays, secrétaire.

Auteuil (XVI^e Arrt) par M. Achille Caron, président ; J. Veil, vice-président.

Batignolles (XVII^e Arrt) par M. le commandant May.

Clignancourt (XVIII^e Arrt) par MM. Ernst, président ; V. Gumpel, secrétaire.

Parthenay (Deux-Sèvres) par MM. Hyacinthe Filaire et Edouard Pellevoizin.

Le Perreux (Seine) par MM. Chotteau, président ; Hénin, secrétaire ; et Pimbel.

Roanne (Loire) par M. Eraud.

Rouen (Seine-Inférieure) par MM. Lefort, président et May.

Toul (Meurthe-et-Moselle) par M. Sommer.

Au dessert M. Trarieux a donné lecture des lettres d'excuses suivantes :

Paris, le 15 mai 1901.

Cher Monsieur,

Je vous remercie infiniment des deux invitations que vous voulez bien m'envoyer pour ma femme et pour moi ; mais j'aurai le vif regret de ne pouvoir assister au banquet, forcé que je suis de m'absenter de Paris le jour où il aura lieu.

Je n'en serai pas moins de tout mon cœur avec vous, pour fêter l'anniversaire de la fondation de la Ligne, qui a déjà rendu tant de services à la cause de la vérité et de la justice.

Bien cordialement.

EMILE ZOLA.

Paris, le 22 mai 1901.

Cher Monsieur Morhardt,

Je vous remercie beaucoup de m'avoir envoyé une carte pour le banquet du 26, mais j'aurai le regret de ne pouvoir assister à votre réunion. Je serai, en effet, à la campagne au moment de la Pentecôte ; j'ai besoin d'un peu de villégiature après l'hiver si désagréable que j'ai passé.

Bien cordialement à vous.

G. PICQUART.

Paris, le 18 mai 1901.

Cher Monsieur Morhardt,

Je vous remercie bien vivement de l'aimable invitation que vous nous faites l'honneur de nous adresser au nom du Comité central de la Ligue au banquet du 26 mai.

C'est avec le plus grand plaisir que nous nous y serions rendus, ma femme et moi, si nous n'avions pas dû être absents de Paris, à l'occasion des vacances de la Pentecôte.

Soyez assez bon pour transmettre au Comité de la Ligue tous nos regrets avec nos bien sincères remerciements et croyez, je vous prie, cher Monsieur, à mes sentiments les plus cordialement dévoués.

F. LABORI.

Paris, le 22 mai.

Mon cher ami,

Je ne pourrai assister ni à l'assemblée générale, ni au banquet. Il y a au moins trois mois que j'ai promis à nos amis de Liège une visite et une conférence qui n'a pu trouver place que samedi 25. Je pars ce soir, et ne reviendrai que lundi. Veuillez faire toutes mes excuses à mes amis et me croire votre bien dévoué.

E. DUCLAUX.

M. Louis Havet nous apprend qu'il sera à Cognoy, chez le capitaine Dreyfus, les samedi 25 et dimanche 26 mai.

Paris, le 23 mai 1901,

Cher Monsieur Morhardt,

A mon grand regret, je ne pourrai assister au banquet. Je suis obligé de m'absenter pendant ces deux jours de fête. Cordialement.

A. RANG.

Paris, le 23 mai 1901.

Je dois représenter la section de St-Hippolyte-du-Fort samedi soir, mais il m'est impossible de disposer de la journée de dimanche, devant aller avec la commission municipale à Cempuis.

F. BUISSON.

Se sont excusés, en outre : MM. Yves Guyot, Maurice Borchor, Delpech, Guicysse, A. Ratier, Psichari, D^r Gley, Langlois, membres du Comité central ; Henri Mornard, Eugène Prévost, Bergougnan, Tarbouriech, Marc Réville, avocats conseillers de la Ligue des Droits de l'Homme ; E. Nast, Fernand Desmoulin, Gerson, etc.

M. Trarieux a prononcé ensuite le discours suivant :

DISCOURS DE M. TRARIEUX

PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL

Messieurs,

Je sais bien que je vous devrais des excuses, et même des excuses plates, car j'ai été inconvenant, indécent, en arrivant à une heure moins le quart à un banquet qui nous était indiqué pour midi. Heureusement que nous ne sommes plus en monarchie où l'exactitude était la politesse des rois, et c'est bien volontiers que je crie : Vive la République ! (*Applaudissements.*) Mais ne croyez pas que je sois aussi coupable que j'en ai l'air, et si on me demandait de trop m'excuser, j'exercerais immédiatement mon recours contre M. Morhardt (*Rires et applaudissements*) ; c'est lui le grand coupable, car il devait la vérité à son président. Je lui ai demandé hier comment je pouvais me rendre au lac Saint-Fargeau, et il ne m'a pas laissé soupçonner la distance qui me séparait de ce lointain pèlerinage. Je suis parti à onze heures et quart, et voici une heure et quart que je roule en omnibus ou en tramway.

Messieurs, nous avons des traditions, et je ne dois pas y être infidèle. Le premier de nos toasts doit être adressé à M. le président de la République. (*Applaudissements — Vive Loubet!*) M. Appleton me fait une parenthèse. Il m'ajoute : « Avant hier injurié par M. Quesnay de Beaurepaire. » Je réponds : « c'est peu de chose. » (*Applaudissements.*)

Oui, je porte la santé de M. le président de la République, non pas seulement parce que c'est un devoir de loyalisme pour des républicains comme nous de songer, dans une réunion sem-

blable, tout d'abord au chef de l'Etat et de résumer en lui ce qui est pour nous la patrie française. (*Applaudissements.*) Mais en outre je voudrais bien dire que nous lui devons, cette année, un souvenir cordial et de sympathie particulière. Il n'est pas possible que le souvenir se soit effacé des belles et nobles pensées qu'il exprimait le jour de l'inauguration de notre grande Exposition universelle. Ce jour-là, je me suis senti profondément ému de voir tomber des lèvres du chef de l'Etat les paroles mêmes que nous eussions prononcées ou voulu prononcer si nous eussions été à sa place. Il a parlé de justice, il a parlé de générosité, de bonté et il a fait appel aux sentiments de la solidarité humaine. (*Applaudissements.*) Il semblait qu'il s'inspirât de la Déclaration des Droits de l'Homme elle-même, et vraiment, en rentrant chez moi, je me demandais si je ne devrais pas lui adresser un bulletin d'adhésion à la Ligue, car s'il n'en est pas membre, du moins il serait digne de l'être. Oui, il y a parlé de la France fière d'elle-même, fière de son passé, affirmant sa force ; il y a parlé de la France aspirant au progrès, aspirant à la civilisation, s'élevant toujours au-dessus d'elle-même, à la France de justice et de liberté. C'est tout notre programme ! (*Applaudissements.*)

Messieurs, je voudrais porter un second toast, et celui-ci en groupera d'innombrables ; je voudrais porter la santé de chacun de mes collègues ; mais ils sont 21.000, et nous ne pouvons pas tenter de porter 21.000 toasts, il n'y aurait pas assez de vin dans les caves de ce restaurant (*Rires*) ; je comprends donc tout le monde sous une même formule : je porte un toast aux 21.000 membres de la Ligue.

Permettez-moi de vous dire, permettez-moi de dire à ces 21.000 amis, qu'ils me tiennent au cœur, que je les sens de ma famille, car nous sommes unis ensemble dans une même pensée et dans un même désir, une pensée de bien et un désir de progrès. Rendons leur témoignage par ce que nous avons vu hier dans notre assemblée générale. N'avez-

vous pas eu le sentiment intime et profond qu'il y avait là un spectacle unique et rare ? Ce spectacle, vous le chercherez ailleurs, il vous sera difficile de le retrouver. Ailleurs, vous pourrez voir beaucoup d'amis se tendant des mains cordiales et bienveillantes, vous n'y trouverez pas autant de cœurs battant à l'unisson, vous n'y trouverez pas autant de pensées fondues ensemble dans un même but de désintéressement, de sacrifice et de générosité. (*Applaudissements.*)

Je désire voir de plus en plus se resserrer ces liens, car, croyez-le bien, c'est dans une amitié étroite que se trouve véritablement la force qui nous est nécessaire pour accomplir tout notre devoir. (*Approbaton.*)

Je porte un toast et je lève mon verre à la santé des 21.000 membres de la Ligue des Droits de l'Homme, à ces 21.000 membres qui, je l'espère, vont encore se multiplier en plus grand nombre. Je bois en même temps aux familles nombreuses et à tous les enfants qui peuvent se grouper autour d'eux. (*Applaudissements.*)

Je porte un dernier toast... celui-ci est pour moi le toast de la reconnaissance et pour vous il sera, dans une certaine mesure, le toast de la solidarité. Un grand nombre d'entre vous doivent savoir, peut-être tous vous le savez, que j'ai fait ces derniers temps un voyage en Belgique : je suis allé à Bruxelles, pour y accomplir un acte dont je ne perdrai pas de longtemps le souvenir. Il y a trois ans, qu'étions-nous ? Rien ! une poignée à peine ; si je regardais dans cette assemblée je trouverais seulement deux ou trois des amis qui assistèrent aux premiers conciliabules, je n'en vois même qu'un seul, c'est M. Paul Meyer qui nous a toujours été si fidèle. (*Applaudissements.*) Nous nous demandions alors, qu'allons nous faire ? Puis les adhérents sont venus et le jour où la Ligue fut définitivement fondée nous étions quelques centaines ; le nombre s'est accru, et je reviens toujours à mes 21.000, car c'est un chiffre que j'aime à rappeler, quoique cependant il ne satisfasse pas encore toute mon ambition.

Mais il y a bien mieux que ces 21.000 membres, car voilà tout-à-coup que dans un pays voisin, en Belgique, notre exemple a été suivi et qu'a surgi tout-à-coup une société semblable à la nôtre, la Ligue belge pour la Défense des Droits de l'Homme. (*Applaudissements.*)

Cette société belge pour la Défense des Droits de l'Homme a eu la délicate idée d'appeler à sa séance d'inauguration le Président de la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen français. Pourquoi cette attention ? Elle n'avait certes pas besoin de nous ; mais elle voulait nous rendre hommage, elle désirait marquer la filiation qui désormais allait unir les deux sociétés ; c'était à notre exemple que les Belges avaient reconnu la nécessité chez eux d'organiser une institution pareille à la nôtre, et ils me demandaient d'aller signer cet acte de baptême. Je n'eus pas d'hésitation et je compris que mon devoir était d'accepter. Je me suis donc rendu à l'appel de ces nouveaux amis. J'ai été reçu par eux... ah ! je ne saurai vous dire comment, mais avec une telle cordialité et une telle sympathie, un tel empressement, un tel désir de m'être agréable, que je ne puis m'en montrer trop reconnaissant. (*Applaudissements.*)

En première ligne, je citerai le Président de la société, M. Rousseau, qui est un honorable professeur de physique de l'Université de Bruxelles ; je ne peux pas oublier non plus, car il fut le plus pressé, un autre professeur de l'Université, M. Monséur, et enfin tous les autres membres du Comité qui se multiplièrent pour me faire bon accueil et me rendre aussi agréables que possible les quelques journées que j'ai passées en Belgique.

Puis, nous arrivâmes à la séance ; j'ai trouvé là un public admirable de douze ou quinze cents personnes, mon Dieu ! un public comme celui que j'ai eu hier soir sous les yeux : mêmes sentiments, même élan, même désir et même foi dans la justice et dans la liberté. (*Applaudissements.*)

J'ai été bien heureux de leur dire que je n'étais pas simple

ment venu parmi eux leur exprimer mes remerciements et ma reconnaissance, mais que j'y étais venu surtout pour attester devant leur pays et le nôtre l'importance que j'attachais à leur œuvre et l'espoir que je fondais sur son avenir.

Il est peut-être malheureux que des manifestations de cette nature aient dans notre pays un si faible écho, mais le compte rendu des journaux en Belgique a marqué l'impression qu'elles y ont produites.

J'y attache quant à moi le plus grand intérêt. Eh ! quoi, ce n'est plus seulement chez nous, en France, que la Ligue a fait entendre sa voix ; comme au temps de la Révolution française, nous avons fait battre plus joyeusement les cœurs au delà de nos frontières ! (*Applaudissements.*) Des paroles de liberté, de justice et de droit sorties de notre bouche ont en ce lointain écho. Ah ! quelle joie et quelles espérances. (*Applaudissements.*)

Que de la Belgique ce mouvement se propage ailleurs, qu'il aille en Danemark, qu'il aille en Suisse, qu'il aille en Hollande, qu'il aille en Suède et en Norvège, et croyez-vous qu'il ne se sera pas alors constitué en Europe et dans le monde le noyau d'opinion publique dont je parlais hier soir, qui peut préparer cette opinion mondiale à l'existence de laquelle nous pouvons attacher plus tard les suprêmes espérances ? (*Applaudissements.*)

Il existe à côté de nous d'autres sociétés qui ont assurément une mission très belle et qui dépensent beaucoup de dévouement et de bonne volonté, qui, comme nous, travaillent à la pacification des peuples ; je veux parler des sociétés de la paix et des sociétés de l'arbitrage. Ah ! qu'elles continuent leur propagande et leur action ; mais elles ne s'adressent qu'à la diplomatie qui ne les écoute le plus souvent qu'avec politesse ; elles restent dans cette limite où la parole ne peut pas avoir un écho bien profond. Nous, nous allons à l'âme du peuple lui-même et nous faisons appel à l'opinion. (*Applaudissements.*)

N'attendons pas, Messieurs, le grand et définitif progrès de

ceux qui ont en main le gouvernement du monde. Là les nécessités politiques, là les contingences de l'intérêt d'État arrêtent les décisions qui seraient nécessaires. Un jour, autour du tapis vert, des diplomates se rencontrent, à la Haye par exemple, pour proclamer la nécessité d'accepter l'arbitrage comme la fin juste et civilisatrice des conflits qui peuvent naître entre les nations, mais le lendemain du jour où cette décision a été rendue, autant en emporte le vent. (*Très bien, très bien.*)

Eh bien, le progrès définitif ne s'accomplira que lorsque les potentats, les gouvernements auront entendu la volonté des intéressés véritables, je veux dire la volonté des peuples. (*Applaudissements*) et c'est pour éclairer et pour préparer cette volonté que nous travaillons !

Eh bien, nous avons là de petits voisins qui travaillent de la même manière, qui sont animés du même esprit que nous, car on peut bien le dire, ces voisins sont des demi-Français. J'ai trouvé chez eux l'écho des sentiments qui nous animent ; ils sont désormais des collaborateurs. Ils ont bien voulu, Messieurs, me faire cet insigne honneur, et je suis le premier auquel il ait été réservé, de me nommer membre d'honneur de leur Ligue. (*Applaudissements.*) J'ai été très heureux d'accepter ce titre ; cependant, j'ai fait des réserves et je leur ai déclaré que je n'entendais pas le garder pour moi seul et que je me réservais le droit de le reporter à mes amis, d'abord du Comité central, et ensuite de la Ligue entière. Je considère aujourd'hui que tous les membres de la Ligue française ont droit de cité auprès de la Ligue belge, comme je voudrais que cette Ligue belge eût droit de cité en France auprès de la Ligue française. (*Applaudissements.*)

C'est pour cela que je lève mon verre et que je vous propose de vous associer à ce toast : je bois au Président de cette société, au vénérable M. Rousseau, à son excellent secrétaire général M. Monseur ; je bois aux membres du Comité Central de cette Ligue et à tous ceux qui, à côté d'eux, ont voulu par-

Ils n'étaient qu'une poignée de paysans ou de bergers ; ils n'avaient pas d'armes ; mais ils ont saisi la faux qui leur servait à faucher le grain, ils ont brandi le fleau avec lequel ils battaient le blé, et c'est ainsi armés qu'ils marchèrent au-devant des dragons de Louis XIV et les traitèrent de si rude façon que l'on en parle encore ; et je vois à vos applaudissements que les Camisards des Cévennes ne vous sont pas inconnus. (*Applaudissements.*)

Eh bien, mes chers collègues, je n'ai pas à m'étendre longuement sur la part que nous prenons dans vos travaux, et sur nos œuvres particulières. Nous vivons dans un milieu où l'activité est très restreinte. Les villages, les hameaux, que nous habitons, sont très épars et éloignés les uns des autres. Les communications y sont difficiles, pénibles. Dans certaines communes peu ou pas d'agglomérations. Une famille demeure sur la montagne, l'autre au fond du vallon, et quand il faut les réunir ce n'est pas chose aisée. Mais si je n'ai pas grand chose à vous dire concernant notre participation aux travaux de la Ligue, je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous apporter au nom de mes concitoyens, leur salut fraternel, leur salut cordial et l'assurance de tout leur dévouement ; nous sommes prêts, mes chers collègues, à vous suivre partout où vous voudrez nous mener, car nous savons que vous nous conduirez toujours à la vérité, à la justice, à la raison ! Nous vous suivrons d'autant mieux dans cette voie qu'elle nous est connue et familière. Me sera-t-il permis de dire que sur ce chemin les Camisards ont précédé de quelques siècles la Ligue des Droits de l'Homme ?

En finissant, je voudrais moi aussi porter un toast. Mais à qui ? Un toast à notre cher président M. Trarieux ? Cela a déjà été fait ; à M. le président de la République, que j'honore et que j'aime de tout mon cœur ; cela a été fait également ; à M. Morhardt ? aux 21.000 membres de la Ligue ? à toutes les dames ici présentes ? les orateurs qui m'ont précédé se sont acquittés de ce soin mieux que je n'aurais pu le faire. Eh bien, je lèverai mon verre à la République, à la République sans acception d'épithète ni de parti ; à la République de quelque nom qu'on l'appelle, République progressive, démocratique ou sociale ; nous l'aimons quelle qu'elle soit, parce que, quelle qu'elle soit, elle réalisera un jour toutes nos aspirations ; elle est l'instrument des réformes et des progrès que nous voulons accomplir. Donc au nom de mes amis les représentants et délé-

gués de nos sections lozériennes, au nom des montagnards Cévenols que plus particulièrement je représente ici, je bois à la République ! (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. JAMMES

DÉLÉGUÉ DE LA SECTION DE MENDE.

Messieurs,

Je ne devais pas prendre la parole : mais notre aimable député vient de vous dire qu'il prenait la parole au nom du représentant de la section de Mende. Je suis, en effet, le représentant de la plus petite section et peut-être la plus éloignée de toutes celles qui sont représentées ici.

Tout à l'heure, le représentant de Ronen parlait au nom de la province ; je revendique également l'honneur de parler au nom de la province, et au nom de cette province je dois vous dire que je suis envoyé par la section de Mende avec le mandat de vous prier et de vous inviter à élargir le cercle de notre action.

Nous sommes aujourd'hui la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ; on m'a prié de vous demander d'élargir ce titre en devenant la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen et pour la Proclamation des Devoirs de l'Homme et du Citoyen.

A côté des Droits, Mesdames et Messieurs, il y a des Devoirs que nous devons accomplir. Eh bien, ces devoirs n'ont jamais été formulés, et je voudrais que cette formule des devoirs de l'Homme et du Citoyen fût conçue dans des termes très simples, afin que les citoyens de demain puissent faire ce que ne font pas toujours les citoyens d'aujourd'hui et mettent leur conduite d'accord avec leur pensée. (*Applaudissements.*)

Voilà, Mesdames et Messieurs, le vœu que je suis chargé de présenter.

Il me reste encore à vous dire que si notre section est peut-être une des plus petites, elle n'en est pas moins très active, telle l'abeille, que la colonie soit plus ou moins grande, qui apporte sa part d'activité.

Je lisais ce matin dans un journal, que j'assistais hier à une de vos réunions ; c'est donc que j'ai le don d'ubiquité, car je ne suis arrivé que ce matin. Mais j'étais quand même avec vous de cœur, et je suis enchanté d'y être complètement aujourd'hui.

enfants sont pour les pères et les grands pères de petits phénomènes, je vous dirai donc que notre Université populaire rouennaise reussit à souhait. J'espérais arriver au chiffre de 600; mes espérances se sont réalisées; comme il est de la nature de l'homme de n'être jamais content des résultats obtenus, j'espère aujourd'hui que l'année prochaine je pourrai vous annoncer que nous sommes un millier.

Notre Université fonctionne d'abord à Rouen. Je vous ai donné l'année dernière quelques détails sur son rôle, qui est très important. Mais nous manœuvrons aussi au dehors; c'est ainsi, par exemple, que nous sommes allés... quand je dis nous, je parle comme un évêque, un évêque de la Ligue des Droits de l'Homme. Je suis donc allé, pour parler plus exactement, répondant à l'appel de notre excellent collègue M. Loyer, porter la bonne parole à Dieppe. Ah! j'ai trouvé là quelque chose qui m'a inspiré de la modestie en voyant ce que M. Loyer avait pu faire dans cette ville de Dieppe; ils étaient quarante membres de la Ligue cet hiver, et, tout à l'heure, en mangeant l'asperge de l'amitié en face l'un de l'autre, M. Loyer, le président de la section, m'a appris qu'il avait doublé ce chiffre; ce qui est un joli résultat dans une ville comme Dieppe. A quoi tient ce succès, sinon à l'estime qu'inspirent des hommes comme M. Loyer qui, dans des milieux tout à fait réfractaires, se mettent en avant, s'exposent à une foule d'inconvénients et d'ennuis dont vous ne pouvez pas vous douter, MM. les Parisiens.

Puis nous sommes allés à Bolbec, dans un bon milieu mi-protestant, mi-catholique. Là je dois vous faire ma confession. Peut-être ai-je été un peu vif dans ma conférence; je leur ai exposé les deux catéchismes qui aujourd'hui doivent se disputer la direction des esprits, le catéchisme moderne et le catéchisme ancien, celui de la liberté et celui de l'autorité. Et comme je leur montrais quelques insanités, selon moi, du catéchisme ancien sacrifiant complètement une partie de l'homme, la partie corporelle, et comme j'ai eu le malheur de faire remarquer que le catéchisme ancien recommandait non seulement l'abnégation, le désintéressement des richesses et de toutes les choses de ce monde, laissant ce pauvre cœur humain dans une égoïste solitude, lui interdisant les affections les plus naturelles et par conséquent les plus légitimes qui n'ont rien qui puisse offenser le bon Dieu... (*Applaudissements.*) vous applaudissez, Mesdames et Messieurs, eh bien, ils ont applaudi aussi à Bolbec sur le moment; mais le lendemain, dans le journal...

Une voix : « Dans la Croix ! »

M. LEFORT. — Non, pas dans la *Croix*. Mais dans un journal ami, on écrivait que j'étais bien vieux, bien peu éloquent et ce qui est bien pis que je prenais des libertés à faire rougir les banquettes de ce théâtre, plus les 600 personnes qui les occupaient, et enfin on rejetait le tout sur la sénilité du conférencier.

Voilà le succès que j'ai obtenu à Bolbec, et ce succès a eu sa répercussion ; peu de temps après j'y envoyais un de mes amis, un jeune celui-là, son entrée dans la salle a été saluée par la musique de quelques 50 ou 60 sifflets à roulette. C'est une façon excellente de combattre à laquelle il est impossible de résister, et mon pauvre ami, M. Chartier retenez le nom, car c'est un des plus ardents et des plus dévoués à notre cause, s'en est tiré tant bien que mal à force d'adresse et de courage.

A Rouen, notre Université Populaire, mon Dieu ! a eu, comme tous les enfants, une petite crise, celle de la première dentition. L'élément, non pas socialiste, mais l'élément socialiste intransigent a eu des exigences que nous n'avons pas acceptées, puis il s'est assagi et est venu à composition ; aujourd'hui nous vivons en bonne intelligence.

Voilà, Messieurs, la situation de l'Université populaire de Rouen.

Vous parlerai-je maintenant de la situation politique en général ? Non, n'est-ce pas. Nous avons le succès, un succès relatif et satisfaisant, ne nous y fions pas trop cependant ; nous sortons de ce que j'appellerai, comme le disait tout à l'heure mon voisin de table, de la période saignante ; dans la période saignante toutes les âmes généreuses, toutes celles qui ont le sentiment de la justice sont venues à vous, vous ont donné tout leurs concours à l'heure du triomphe relatif ; il est à craindre qu'on se désintéresse un peu, qu'on ne devienne plus froid. Ce que je crains, c'est un peu cette période de refroidissement, et je voudrais, comme le disait excellemment hier M. le président, qu'elle ne puisse faire son apparition chez nous. Non, il ne faut pas croire que notre œuvre soit finie, elle ne fait que commencer, nous avons encore les plus grandes difficultés à surmonter. (*Appaudissements.*) Aujourd'hui même, je ne sais pas si vous avez lu, Monsieur le président, dans le journal le *Matin* un article que je communiquais à mon très sympathique collègue, M. Appleton, et je lui disais : voilà qui est mauvais, et

qui ne présage rien de bon, et M. Appleton était de mon avis. Il nous faut donc combattre encore.

Maintenant permettez-moi d'adresser une légère critique à notre secrétaire général, M. Morhardt. A Rouen, nous avons, dans notre Université populaire, ce que nous appelons des réunions contradictoires, des causeries. J'aimerais à trouver quelque chose de semblable à Paris? Oh! il est toujours agréable de venir à Paris. Nous y entendons de beaux discours, pleins d'éloquence, je le dis sans arrière pensée; mais après ces discours, après des rapports très bien faits, fort instructifs, on donne la parole aux présidents ou aux délégués de la province; les uns parlent d'une chose, les autres d'une autre. Eh bien, je voudrais qu'ont fit autrement, et je vous soumets très humblement mon opinion, vous en ferez ce que vous voudrez: je voudrais une réunion toute familière des délégués et des présidents de la province avec notre très honorable président de la Ligue des Droits de l'Homme à Paris, et le comité de direction de la Ligue. Il y aurait là, j'en suis sûr, un échange d'observations très utiles qu'aucune correspondance ne peut remplacer. Lorsqu'on veut traiter une affaire, tout le monde sait cela, cinq minutes de conversation font plus que dix lettres échangées.

Je crois qu'il y aurait quelque chose à faire en ce sens. A Rouen nous réunissons nos amis, nous causons, nous bataillons entre nous et de cette façon, au lieu d'avoir, simplement, des adhérents, nous nous faisons des disciples, mieux que cela, des apôtres. (*Applaudissements.*)

Voilà, Messieurs, tout ce que j'avais à vous dire, et si j'ai été long, trop long, vous savez qui est venu me demander de parler, qui doit être rendu responsable; et cependant, malgré tout, buvons à M. Morhardt dont le dévouement à notre cause est absolu et sans limites. (*Applaudissements.*) Et comme il est juste que vous trouviez dans un représentant de la province un peu de l'esprit provincial dont je vous parlais tout à l'heure, vous me permettez d'associer au nom de M. Morhardt celui de M. Loyer, celui de M. Pruvot, les présidents des sections de Dieppe et de Bolbec, et enfin celui de M. Appleton, — je ne veux pas être exclusivement et absolument normand — de M. Appleton qui a joué à Lyon en ces derniers temps un rôle si difficile et si glorieux; non seulement il parle fort bien, M. Appleton, mais il agit encore mieux. (*Applaudissements.*) A la santé de M. Appleton. (*Applaudissements.*)

M. TRARIEUX. — Vous ne voulez pas répondre, Monsieur Apleton ? Eh bien, je crois que nous avons quelque chose à dire. M. Lefort a raison de nous soumettre quelques critiques, mais il ne sait pas tout ce que nous faisons. Ecoutez, Monsieur Lefort, puisque je présente notre défense : nous faisons tous les jours ce que vous regrettez de ne pas nous voir faire ; tous les jours nous recevons, nous passons notre temps à écrire ; on vient nous demander des conseils ; nous entendons tel ou tel délégué d'une section, tel ou tel membre de la Ligue qui viennent nous faire part de leurs idées et de leurs conceptions particulières ; nous discutons avec eux, nous approuvons ou nous combattons.

Il est certain qu'il ne serait pas mauvais, à la veille d'une rencontre comme celle de l'assemblée générale, d'avoir une assemblée préparatoire dans laquelle les délégués et nous, pourrions prendre contact ; mais enfin, vous me permettez de vous dire que c'est là un détail. Ce qui est important à dire, puisque vous m'en fournissez l'occasion, c'est que pour nous juger, il faut d'abord savoir ce que nous faisons. C'est, je vous l'assure, considérable ce que je reçois de lettres qui me disent : Pourquoi n'avez-vous pas fait ceci ? Pourquoi n'avez-vous pas fait cela ? Comment n'avez-vous pas songé à telle chose ? Eh bien, le plus souvent nous y avons songé, mais nous avons été dans l'impossibilité de le faire.

Je ne me plains pas de cette correspondance, mais il en résulte un surcroît de travail énorme. Quelques lignes ne suffisent pas toujours pour répondre, et il m'arrive, je vous assure, de succomber par moment à la tâche, si bien que j'ai fini par ne plus répondre quand cela n'est pas absolument nécessaire. Tenez, pas plus tard qu'avant-hier, il y a un de nos jeunes amis qui m'a écrit une lettre de huit pages pour me demander comment il se faisait que la Ligue n'ait pas encore saisi l'opinion publique de la question de la révision sur les révélations faites par le commandant Esterhazy, et il se lamentait de ce que nous laissions tout aller à vau-l'eau. Eh bien, il était, sans s'en douter, d'une parfaite injustice, et si je le voyais ici parmi nous je lui dirais : vous jugez de trop loin, venez plus souvent parmi nous.

Quoi qu'il en soit, je crois que les conférences dont a parlé M. Lefort peuvent avoir leur utilité, mais ce dont tous les représentants des sections qui sont ici peuvent être certains, c'est que chaque fois qu'ils auront des communications utiles à nous

faîré, ils trouveront le Président et le Secrétaire général du Comité Central toujours prêts à les recevoir et à les écouter (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M^{me} MARIA POGNON

PRÉSIDENTE DE LA SECTION DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Mes chers collègues,

Jé ne m'attendais pas du tout à avoir l'honneur de prendre la parole devant vous aujourd'hui; mais la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ayant compris qu'elle devait admettre les femmes sur un pied d'égalité parfaite avec les hommes... (*Applaudissements*) il m'a semblé que j'aurais manqué à tous mes devoirs si j'avais refusé de vous dire quelques mots... Il est bien évident que si la femme n'a pas des droits qu'on lui accorde, elle les perdra inévitablement. (*Applaudissements.*)

Je vous demande donc une minute d'attention pour vous parler d'un sujet qui a été effleuré tout à l'heure par M. le président.

Je crois que la Ligue des Droits de l'Homme doit réclamer partout et pour tous liberté et justice, liberté de vivre en travaillant, mais non pas de mourir en combattant. (*Applaudissements.*) J'estime que nous devons travailler tous et toutes, de tous nos efforts, à la suppression de la guerre, de la guerre qui est l'épouvantail par excellence de toutes les mères de famille, de la guerre qui, même en temps de paix, nous prend nos enfants et les livre à toute l'horreur de la vie de caserne en attendant qu'on les envoie sur le champ de bataille pour nous les ravir à tout jamais ou pour nous les rendre estropiés pour le reste de leur vie! (*Applaudissements.*)

Lorsqu'on veut arriver à un but, il faut employer les moyens nécessaires pour y parvenir. Il ne faut donc pas crier tout d'abord : supprimons la guerre et désarmons tous les hommes. Non, il faut créer l'habitude, la tradition entre les peuples de s'entendre par des voies de justice et d'arbitrage.

Il y a en ce moment une proposition qui a été faite tout dernièrement à la société française d'arbitrage entre nations par M. Barclay, ancien membre de la Chambre anglaise de commerce de Paris. M. Barclay demande aux Français de créer un immense mouvement de pétitions, d'agitation, pour récla-

mer du gouvernement français la demande d'un traité d'arbitrage entre l'Angleterre et la France; de son côté, il travaille en Angleterre à créer ce même mouvement d'agitation afin que les Anglais réclament la même mesure de leur gouvernement; traité préalable, traité qui nous oblige, en cas de différend, à avoir recours à un arbitrage. Actuellement, ce n'est que lorsque la discorde a éclaté, lorsque la presse des deux nations a envenimé le débat, et surexcité l'amour propre des deux côtés de la frontière, qu'une minorité sage et calme réclame un tribunal de justice pour régler le différend. Souvent il est trop tard.

Nous demandons, nous, pacifiques, qu'il y ait des traités d'arbitrage entre toutes les nations. Il est certain que l'Angleterre est un pays avec lequel nous pouvons faire actuellement ce traité d'arbitrage, et si nous l'obtenons, nous pourrions également le demander avec d'autres gouvernements.

Il me semble que c'est un sujet de discussion qui peut être mis à l'ordre du jour de toutes les sections de la Ligue des Droits de l'Homme. Quant à nous, dans le VIII^e arrondissement, nous l'avons mis à notre ordre du jour. Je vous demande de suivre cet exemple, car c'est à vous tous qu'il appartient, et à vous Mesdames en particulier, de vous préoccuper de cette question. Si vos fils sont pris pour l'armée, si vos maris, si vos frères, si tous ceux que vous aimez sont obligés de se faire tuer pour des causes injustes, vous aurez votre part de responsabilité, ne l'oubliez jamais. (*Applaudissements.*)

Mes chers collègues, je porte un toast, non seulement à notre Ligue, qui a déjà rendu et rendra encore tant de services, mais je porte un toast à toutes les Ligues des Droits de l'Homme qui dans l'avenir existeront dans le monde entier; elles demanderont la suppression de la guerre et travailleront à la paix universelle entre toutes les nations. (*Applaudissements.*)

M. TRARIEUX. — Je tiens à remercier M^{me} Pognon, mais en même temps à présenter une observation sur laquelle j'appelle ses réflexions.

Elle voudrait que la Ligue, dans toutes ses sections, mit à l'étude la proposition de J. I. Barclay qui a pour objet de créer une agitation dans le pays pour déterminer le gouvernement français à proposer au gouvernement anglais la conclusion d'un traité d'arbitrage. C'est une question qui s'est posée autrefois et

que j'ai eu l'occasion d'appuyer ; mais je me demande si aujourd'hui elle offre encore un intérêt, et je n'en comprends pas bien la portée. Mais le traité, il existe, puisque la conférence de la Haye a eu précisément pour but d'instituer les clauses de l'arbitrage dans tous les cas où des conflits viendraient à naître entre les différents Etats qui ont participé à cette conférence et qui en ont accepté les résultats. Telle est la situation de la France et de l'Angleterre. La France et l'Angleterre ont signé la convention de la Haye, et, aux termes de cette convention, toutes les difficultés désormais pouvant s'élever entre les deux pays doivent être soumises à l'arbitrage, avec cette sanction plus efficace que celle qui pourrait s'attacher à une convention particulière, que tous les états qui ont signé la convention auraient le droit d'intervenir et d'insister pour que l'arbitrage soit accepté.

Je me demande en quoi une convention particulière pourrait avoir plus d'effet que cette convention internationale ? Les signatures sont aussi formellement engagées, et si on peut faire une infraction à la convention internationale, véritablement on pourrait tout aussi bien manquer aux obligations d'une convention particulière.

Quant à moi, j'avoue que j'hésiterais à proposer à la Ligue d'examiner une pareille question, parce que le simple fait de la poser me paraîtrait infirmer, dans une certaine mesure, l'effet moral que nous devons conserver à la conférence de la Haye.

M^{me} POGNON. — Il est dit, dans cette conférence de la Haye, que les gouvernements « pourront avoir recours », mais non pas « devront avoir recours ». Par conséquent, l'arbitrage n'étant pas obligatoire, nous demandons qu'il le soit. Nos diplomates voulaient rendre l'arbitrage obligatoire, mais on a mis dans la convention : « Les nations pourront avoir recours à l'arbitrage ». Nous ne sommes donc liés par aucun traité, et on n'est pas obligé d'avoir recours à l'arbitrage.

DISCOURS DE M. JOURDAN

DÉPUTÉ, DÉLÉGUÉ DE LA SECTION DE FLORAC

Mes chers collègues,

Si quelqu'un a le droit d'accuser M. Morhardt, c'est bien moi. Je sais bien qu'il est de tradition, quand on a une petite improvisation dans sa poche, de déclarer qu'on prend la parole ex-

abrupto. Peut-être serai-je accusé d'en faire autant ; eh bien, je vous assure que je n'ai rien dans ma poche et que je ne songeais nullement à discourir ; mais j'ai été pris à partie et j'aurais très mauvaise grâce en ne m'exécutant pas ; et puis je dois avouer que je viens d'être inspiré par mes deux voisins de table. Tout à l'heure, en effet, quand M. Morhardt est venu m'engager à parler, j'ai fait part de mon embarras à ces deux voisins, deux compatriotes de la Lozère, M. Combes qui représente avec moi la section de Florac, et M. Jammes qui représente celle de Mende : avais-je quelque droit de me faire entendre dans cette assemblée où j'étais un inconnu pour la plupart des membres qui la composent ? Alors mon ami, M. Combes, m'a répondu : « Vos nom et prénoms importent peu, mais votre titre importe ; puis n'oubliez pas qui vous représentez. » Ce que je représente ? Messieurs, je représente un arrondissement tout petit de la Lozère, l'arrondissement de Florac. Je suis donc un délégué bien modeste à côté de ces délégués qui parlaient hier au nom des grandes villes qui les envoient : Clermont-Ferrand, Lyon, Lille, Rouen, Montpellier etc., Cette, même, car je viens de Cette, et ses habitants se flattent de posséder un port préférable à celui de Marseille !

Pourtant mes chers collègues, l'arrondissement de Florac, si humble qu'il soit, mérite d'être égalé aux plus importants, dans votre estime et votre sympathie, car chez nous il a suffi d'un mot pour faire surgir en un instant toute une légion de citoyens acclamant vos idées et brûlant de marcher avec vous !

Cette parole, c'est M. Raoul Allier, qui est venu nous la faire entendre ; comme le bon semeur il a jeté le grain sur notre terre, et elle était si bien préparée, que le grain a levé soudain et que mon arrondissement tout entier a adhéré au moins de cœur et d'esprit à la Ligue des Droits de l'Homme. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, Monsieur le Président, vous nous parliez avec un légitime orgueil des 21,000 citoyens qui vous suivent comme une armée ; eh bien ! je vous prie d'ajouter à ce nombre les milliers de citoyens et de citoyennes qui habitent nos montagnes et nos vallées de la région de Florac. Ils n'avaient pas besoin que la Ligue des Droits de l'Homme vint réveiller en eux le sentiment de leurs droits et de leurs devoirs ! Eux-mêmes les ont affirmés, il y a des siècles déjà, et leurs déclarations en ont furent signées, non pas avec de l'encre, mais avec leur sang. Car ceux que je représente ici sont et se glorifient d'être les fils, les descendants des Camisards. (*Applaudissements.*)

ficiper à l'effort que nous avons tenté pour répandre dans le monde les idées de justice, de droit et de liberté. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. PAUL MEYER

VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL

Messieurs,

Je vous demande la permission de porter un toast, pour lequel vous vous unirez certainement tous à moi, parce qu'il est dans vos cœurs, c'est un toast au président de notre association, à M. le sénateur Trarieux. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, M. Trarieux nous parlait de ce qui s'est passé en Belgique, de cette fondation d'une société pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui est véritablement une société filiale de la nôtre. C'est là une grande preuve de notre influence, et cette influence, vous le savez, elle est due principalement à notre président qui a toujours dirigé, dans le sens du droit et de la justice, nos délibérations et nos décisions. Mais ce n'est pas seulement en cela que cette influence se fait sentir : on peut dire véritablement qu'il n'est pas une cause libérale de quelque importance à laquelle M. Trarieux ne se soit associé, et je rappellerai seulement en ce moment les démarches, non couronnées de succès à la vérité, mais qui ont eu du moins un certain résultat moral, qu'il a faites il y a deux ans en faveur de ce petit peuple opprimé de la Finlande. Là encore M. Trarieux s'est montré le digne représentant de la société des Droits de l'Homme et du Citoyen, et il a fait voir que cette société avait en vue, non seulement les droits du citoyen français, mais les droits de tous les citoyens de l'humanité.

M. Trarieux est, non seulement par ses attaches parlementaires, mais encore par ses sentiments, le continuateur, le représentant actuel, des Girondins d'il y a cent ans. Comme eux, et, espérons-le, avec un meilleur succès, il est toujours prêt à soutenir de sa chande parole les idées libérales.

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, mais, puisque je viens de parler des Girondins, permettez-moi de souhaiter à M. Trarieux une longue vie, pour que de plus en plus s'affirme notre société, pour qu'elle gagne en puissance et pour qu'à tout jamais soit fondée la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. (*Applaudissements.*)

M. TRARIEUX. — Je suis très touché des paroles si cordiales et si amicales que vous venez de m'adresser et je m'empresse de vous rassurer. Vous pouvez être sûr que j'aurai poursuivi, quoiqu'il advienne, une carrière beaucoup plus longue qu'aucun de ces grands et nobles prédécesseurs dont vous venez de rappeler le souvenir ; ils moururent tous au bout de quelques années de vie parlementaire qui suffirent à les immortaliser, mais ils moururent à la fleur de l'Âge ; tandis que moi j'ai déjà le droit de me dire grand père et ce ne serait pas un grand malheur si les orages de la politique venaient à me faire disparaître. Mais enfin, j'espère que la République est assez maîtresse d'elle-même pour ne pas renouveler les injustices et les cruautés de l'époque dont vous venez de rappeler le souvenir, et c'est avec une entière sérénité que je vous remercie de votre toast, mon cher ami. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. LEFORT

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE ROUEN

Mesdames, Messieurs,

Comme vient de vous le dire M. le Président, j'avais en l'année dernière l'honneur de prendre la parole devant vous, et j'en ai été enchanté ; mais pour cela j'avais préparé, comme doit le faire tout bon improvisateur, ma petite improvisation.

Aujourd'hui, la situation n'est pas la même, et je vous dénonce une tête, une tête déjà dénoncée à toutes vos colères, une tête sympathique entre toutes, — celle de M. Morhardt. M. Morhardt est venu tout à l'heure me trouver et m'a dit : « Il faut que vous preniez la parole ». Je lui ai répondu : Mais non, j'ai déjà parlé cette année, j'ai déjà parlé l'année dernière. Il a insisté. Comment voulez-vous qu'on refuse à M. Morhardt ?

Eh bien, j'accepte donc, mais à une condition, c'est que s'il y a beaucoup à désirer et à reprendre dans ce que je vais vous dire, vous en rendiez responsable M. Morhardt. Les conventions ainsi faites, laissez-moi vous dire quelques mots de notre section de la Ligue des Droits de l'Homme de Rouen.

Je vous parlais l'année dernière d'une fille bien aimée, l'Université Populaire, dont je suis le père ou plutôt le grand père. Eh bien, cette Université Populaire va grandissant, et depuis que je vous ai vus, comme je ne doute pas que vous vous intéressiez beaucoup au sort de nos enfants, d'autant plus que ces

Mais il y a encore quelque chose de plus fort, c'est que chez nous, pour être fidèles à nos traditions qui sont si chères à M. Hubbard et à M. Jourdan, nous avons décidé que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen serait affichée dans toutes nos écoles publiques, et la Lozère est peut-être le premier département de France qui a fait ainsi afficher cette Déclaration que nous avons acquise avec nos modeste ressources. Voilà ce que nous avons fait depuis longtemps. Le Parlement vient de le faire aujourd'hui pour la France entière. Il est vrai que son œuvre est plus grande que la nôtre, puisque cette Déclaration sera affichée même dans les églises... Mais je puis dire, mon cher député, que vous ne verrez jamais chez nous cette Déclaration affichée à côté de la chaire de vérité. Chez nous, les protestants ont la bouche noire, les épouses des mécréants ne sont pas autorisées à dormir tranquilles à côté de leurs maris; chez nous, le curé est très puissant et lorsqu'il s'agira d'afficher la Déclaration des Droits de l'Homme auprès de la chaire de vérité, cela nous ne le verrons pas.

Je demande simplement des compliments pour ce que nous avons fait. (*Applaudissements.*)

M. TRARIEUX. — Je suis bien heureux d'apprendre le zèle avec lequel, dans l'arrondissement de Mende et, d'une façon plus générale, dans la Lozère, nos amis ont cherché à répandre nos idées, et je ne veux dire qu'un mot sur une question très grave qui nous est posée par notre collègue, parce qu'à mon avis il ne faudrait pas que cette question nous arrêtât.

Il nous demande de changer le titre de la Ligue ou de le compléter... ce serait toujours changer le titre... en ajoutant à ce vocable « Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen » cette addition : « et des devoirs de l'Homme et du Citoyen ».

Eh bien, vous me permettez de dire qu'il est de la plus haute importance tout d'abord de ne pas changer notre titre. Je vous fais observer que ce que nous défendons, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclamés par la Révolution française, et que nous n'avons pas à la modifier.

Je vous ferai en outre observer qu'ajouter ce que vous demandez serait parfaitement inutile, car ce n'est pas seulement les droits de l'homme qui sont inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme, mais c'est aussi les devoirs de l'Homme.

Qu'est-ce donc que le devoir? Le devoir, c'est le respect des droits d'autrui. La Déclaration des Droits de l'Homme le dit, avec une grande sagesse et une haute philosophie : les droits individuels sont limités par les droits des autres citoyens, et le respect de la limite qui marque chacun de ces droits, c'est pour chaque citoyen le respect du devoir. On ne peut pas concevoir autrement les devoirs du citoyen. Par conséquent, je ne comprends pas qu'on puisse modifier notre titre, ce serait inutile et nous jetterions autour de nous la confusion.

Votre intention est excellente, et nous la comprenons ; mais je prierais les diverses sections de vouloir bien retenir mes observations. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. G. LEMYRE

DÉLÉGUÉ DE LA SECTION DU CATEAU

Messieurs,

La section catésienne de la Ligue des Droits de l'Homme n'a que 14 mois d'existence et c'est la première fois qu'il lui est donné d'être représentée à vos assemblées générales.

Je me félicite de cette mission qui me procure l'honneur, en même temps que le plaisir, de passer quelques heures au milieu de républicains comme vous tous, accourus de tous les points de la France pour affirmer hautement votre ardent amour de la vérité, de la justice et de la liberté.

Egalement prêts, les uns et les autres, à lutter sans défaillance, à visage découvert et regardant bien en face nos adversaires, pour ces grandes et nobles idées, nous ne pouvons que gagner à venir de temps en temps nous retremper auprès de ces éminents et courageux citoyens qui, payant de leur personne, nous ont tracé la voie à suivre, j'ai nommé les Trarieux, les de Pressensé, les Duclaux, Jaurès, Zola, Buisson, Havet, Ranc, Clamageran, Delpech et tant d'autres.

Et j'ai bien dit les courageux, car il leur a fallu non seulement une âme généreuse, mais un réel courage à ces vaillants pour tenir tête comme ils l'ont fait, au mépris de leur tranquillité, au détriment de leur situation même, témoin les regrettés Grimaux et Scheurer-Kestner, à toute la meute hurlante des nationalistes et des patriotards, des cléricaux et des antisémites!

Leur exemple a été contagieux, puisque d'un rapport que nous a lu hier le dévoué secrétaire général du Comité central, M. Morhardt, il résulte qu'à l'heure qu'il est, nouvelle mère

Gigogne, notre Ligue compte environ 230 sections, et 21.000 adhérents, revendiquant comme un honneur le qualificatif de dreyfusards.

Intellectuels et prolétaires se sont fraternellement tendu la main dans nos sections, et si, au nom de mon groupe, il m'est permis de formuler un desideratum, c'est que le taux minimum de la cotisation annuelle de la Ligue des Droits de l'Homme soit fixé à un franc, à seule fin de tenir la porte plus large ouverte à tous les travailleurs manuels, à tous ceux dont nous devons avoir surtout l'ambition, que dis-je ? dont c'est notre devoir de faire l'éducation civique et politique.

Je ne crois pas qu'une telle réforme mettrait notre budget en péril.

J'ai pris sur moi d'introduire cette innovation à la section du Cateau et les résultats en ont été très satisfaisants.

Je représente, ne l'oubliez pas, une section de petite ville industrielle, où l'ouvrier forme la grande majorité de la population. Entre lui et nous efforçons-nous de rapprocher les distances ; réduisons à leur plus simple unité — et l'unité c'est le franc — les droits d'accès dans nos rangs et aux camarades de l'usine nous aurons témoigné ainsi quelque sollicitude.

Nos amis Trarieux et de Pressensé ont bien voulu cet hiver, répondre à notre appel et nous apporter l'appui de leur éloquente parole ; MM. Ferdinand Buisson et Maurice Boucher sont venus, eux aussi, chez nous, invités par des sociétés sœurs, la *Société des Conférences Populaires*, et l'*Association amicale des anciens élèves des écoles laïques* : ils peuvent vous dire quel accueil chaleureux, enthousiaste, ils ont reçu de la laborieuse et républicaine population de notre cité.

Ce n'est pas au Cateau, et je le proclame très-haut, que la réaction, bien que puissante par le capital qu'elle détient, s'avisera de venir troubler nos réunions ; elle est avisée que nous sommes de ceux qui rendent coup pour coup et notre conseil municipal, dans lequel la Ligue compte 17 des siens sur 27, lui en a donné récemment la preuve en votant la suppression des processions sur la voie publique, dès lors qu'un enterrement civil n'obtenait pas tout le respect auquel il a droit.

Nous sommes 150 membres à notre section, nous serons 200 l'année prochaine et notre groupe ne faillira pas à son devoir ; toutes les fois qu'il en aura l'occasion, il prêtera aide et assistance aux petits et aux humbles.

Un de nos sociétaires, maréchal-ferrant et conseiller municipal, ayant été grossièrement et odieusement diffamé par la feuille nationaliste cléricale du crû, la section Catésienne s'est déclarée solidaire et a pris en main sa cause : l'affaire a été portée devant les tribunaux, nous n'avions pour ainsi dire pas le sou, nos adversaires, eux, avaient des millions à leur disposition, le procès a été traîné par eux en longueur ; ils nous ont conduits en Appel, voire en Cassation. Votre Comité Central a procuré à notre ami devant cette juridiction suprême le concours de l'honorable M^e Mornard, et l'affaire renvoyée aux premiers juges s'est terminée par une sévère condamnation civile, l'intervention de la néfaste loi d'amnistie ayant sauvé ceux qui nous avaient attaqués du châtement pénal qui les attendait.

Nous préoccupant aussi de l'instruction de la démocratie, nous ne nous sommes pas contentés de répandre et de faire afficher partout où nous l'avons pu l'immortelle Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui est notre Evangile laïque, nous avons fondé au Cateau une *Université Populaire*, dont les cours hebdomadaires ont été régulièrement suivis par 200 auditeurs et auditrices. Pour récompenser l'assiduité de ceux-ci, nous avons même pu organiser à leur intention, avec le concours d'amis dévoués et d'artistes de la Bodinière et d'ailleurs, une matinée et une soirée littéraires, musicales et dramatiques, des plus intéressantes.

Voilà, Mesdames, Messieurs, quelle a été l'œuvre de la section du Cateau au cours de cette première année. J'estime que nous n'avons pas perdu notre temps et que notre action a été bonne et utile.

Nous n'en tirons pas vanité. Nous n'avons eu au reste que la peine de nous inspirer de vos conseils et de vos exemples et de plagier ce que tous vous avez fait dans vos milieux respectifs.

Je m'excuse d'avoir retenu si longtemps votre attention et, au nom de notre jeune section, je lève mon verre au Comité central de la Ligne et j'adresse un cordial salut à toutes les sections ici représentées.

Notre mot de ralliement à tous est : Guerre au cléricanisme sous toutes ses formes et vive la République des Droits de l'Homme et du Citoyen ! (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. JEAN APPLETON

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SECTION DE LYON

Mes chers collègues,

Je ne comptais pas du tout prendre la parole aujourd'hui ; il m'avait paru suffisant de présenter hier le rapport de la section de Lyon, et, après les beaux discours que nous venons d'entendre, je croyais que le silence était pour moi la meilleure attitude. Vous en avez jugé autrement.

Permettez-moi alors d'exprimer ici un simple vœu : je voudrais que nous ne laissions pas nos adversaires répéter partout à l'envi qu'ils ont le monopole du patriotisme. (*Applaudissements.*) Nous sommes, nous aussi, à notre façon, des patriotes ; seulement nous ne nous faisons peut-être pas de la patrie l'idée étroite, sectaire et haineuse de nos adversaires. Nous pensons, comme l'a merveilleusement dit autrefois Renan, que le patriotisme, c'est le lien qui unit les hommes habitant une même terre par le souvenir des grandes choses faites ensemble et par l'espérance d'en accomplir de nouvelles.

Je me souviens du passé de la France, non pas des quelques injustices que nous voudrions voir effacer de notre histoire, mais exclusivement du passé de justice qui a su nous concilier tous les cœurs dans toutes les parties libres du monde entier ; je pense à tout ce passé de libération des cœurs, des consciences et aussi des corps qui a fait de la France l'idéal du monde civilisé ; et je me rappelle avec orgueil que toutes les fois qu'une nation défend ses institutions contre le despotisme, c'est vers la France que se tendent ses aspirations et ses bras. (*Applaudissements.*)

Il ne faut donc pas qu'on vienne dire, suivant une expression qui nous a été appliquée, que c'est nous qui sommes les ennemis de l'âme française. Non, ces ennemis de l'âme française, ce sont ceux qui, d'un seul trait de plume, veulent rayer tout ce passé merveilleux de justice et veulent faire de nous, non-seulement des oublieux, mais encore des aveugles et des sourds, en nous interdisant toute fenêtre ouverte sur l'idéal extérieur et sur l'humanité.

Ainsi donc, soyons patriotes, soyons français, c'est-à-dire soyons justes, soyons bons et inspirons-nous de ce génie de clarté, de bonté, de vérité qui est l'essence de l'âme française ;

et permettez-moi, en terminant, de boire — et cette fois-ci d'un cœur plus profondément imbu du génie national que ne l'est celui de nos adversaires — permettez-moi de boire à la patrie ! (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. GUSTAVE HUBBARD

DÉPUTÉ.

On a parlé d'exécution, mes chers amis ; j'ai été un des exécutés, et si vous me permettez de lever mon verre à la santé de quelque chose plutôt que de quelqu'un, je lève mon verre à l'admirable exemple qui a été donné par tant de bons Français dans l'affaire qui a donné naissance à votre société.

Vous savez ce qui s'est passé : la France a montré un grand exemple, elle a témoigné que dans ce pays, lorsque les hommes responsables, ceux qui ont précisément pour mission de garder le patrimoine social, le laissent fléchir entre leurs mains, non pas par une vue claire et saine des intérêts de la patrie, mais par la préoccupation de leur carrière politique et de leur avenir personnel, (*Applaudissements*) il se trouve immédiatement, lorsque le mouvement est donné, une foule de vaillants animés de désintéressement et d'héroïsme dans toutes les classes de la société et dans tous ses rangs.

Je voudrais que nous réunissions dans une même pensée les plus notoires de ceux qui ont été sur la brèche dès le premier jour et les derniers, les plus petits, les modestes ; je connais des ouvriers, des employés, des commerçants, des industriels qui, parce qu'ils avaient laissé percer leur passion de la justice et de la vérité, ont été frappés dans leur bourse, dans la vie matérielle de leurs enfants.

Il faut lever nos verres au souvenir de ces actes d'héroïsme, de cet exemple donné à certains chefs du parti républicain, à ces chefs que nous avons vu reculer à l'heure de la bataille, non pas, il faut leur rendre toute la justice qu'ils méritent, devant la peur des responsabilités personnelles, mais devant quelque chose de plus perilleux encore, de plus dangereux, devant la crainte de leur réputation attaquée ou de leur avenir électoral compromis.

Voilà la caractéristique de ce qui s'est passé, et je ne me souviens pas, quant à moi, sans émotion de la naissance de la Ligue des Droits de l'Homme. Elle est née dans les couloirs de la Cour d'assises, lorsque nous voyions dessiner et renouveler

tous les jours sur les murs, d'une main odieuse et cruelle, sous les yeux mêmes de la pauvre femme qui était là pour défendre son pauvre mari, ce cri de « mort aux juifs ! » ; il y avait également sur les murs du Palais de justice, quelque chose que les clairvoyants comme Trarieux et tant d'autres apercevaient, il y avait le cri de « mort aux protestants », de mort à tous ceux qui ne sont pas livrés à l'église catholique, apostolique et romaine. (*Applaudissements.*)

Ce jour-là, Trarieux a eu une claire vue dans l'avenir de la France quand il a dit : Mais nous ne sommes plus ici dans la politique parlementaire, nous ne sommes plus sur le terrain de la dispute des portefeuilles, nous sommes plus haut, nous sommes sur le terrain même de la conscience humaine ! (*Applaudissements.*)

Et alors, qu'est-ce que nous avons vu, mes chers amis ? Immédiatement, vous vous êtes groupés ; c'est cette union qui a fait naître notre Ligue, c'est ce qui fait que nous nous retrouvons, c'est ce qui fait que nous devons garder le souvenir durable et c'est ce qui fait que nous avons compris que là était le devoir. Nous avons dit : marche toujours ; ne te préoccupe pas de ta présence dans les cabinets futurs où tu pourrais couder des gens qui n'auraient pas tes idées. Chacun de nous a fait son devoir, et la victoire, nous ne la devons à aucune des forces temporelles, nous la devons — car c'est là ce qu'ils n'ont pas vu, les aveugles ! — nous la devons à la force de l'idée, à la force de la vérité, à la force de la justice, à la force de la clarté intellectuelle qui entraîne l'âme humaine. C'est tout cela qui a entraîné Trarieux et les citoyens qui l'ont suivi à la conquête de leurs droits.

Votre œuvre est précieuse, chers amis, et surtout, ce que j'admire, c'est la voie parfaite par laquelle les hommes groupés autour de M. Trarieux et M. Trarieux lui-même savent conduire l'esquisse de la Ligue des Droits de l'Homme à travers tous les récifs de la politique. Oui, il faut que des congrès comme ceux-ci soient le rendez-vous de cette véritable religion des religions, de cette idée nouvelle, l'idée de justice planant au-dessus de toutes les autres. Il n'y a rien que le juste divin et l'idée de justice est le dieu des dieux, elle est au-dessus de toutes les divinités. (*Applaudissements.*) Eh bien, de même que dans le temple, de même que dans l'église, le prêtre se garde bien de chercher de savoir quelle est la conception fidèle de ceux qui l'entourent, de même ici c'est avec raison que

chacun peut avoir telles ou telles aspirations ; mais nous avons toujours quelque chose qui nous réunit étroitement, c'est ce culte de la justice que nous opposons à cette conquête abominablement matérialiste à laquelle tend précisément l'église ultramontaine en s'emparant des hommes par les moyens les plus vils, en s'adressant toujours à leurs intérêts.

Derrière les prochaines élections générales planera encore le spectre de l'Affaire. Mais nos adversaires se trompent s'ils s'imaginent qu'ils pourront esquiver l'équivoque ; ils seront traités de Dreyfusards tout aussi bien que nous, absolument comme s'ils avaient combattu pour la justice. (*Applaudissements.*)

Il ne faut pas que nous soyons vaincus dans ce combat de l'année prochaine ; il faut que chacun de vous aide le petit bataillon républicain dans lequel il pourra se trouver associé, et il faut surtout que vous nous aidiez à faire cette république de la liberté de penser, de telle façon qu'au lendemain de la victoire, quand nous nous diviserons, quels que soient ceux qui viennent au pouvoir, qu'ils soient modérés ou radicaux-socialistes, tous aient le même respect de l'idée de justice ; de manière à ce qu'ils ne puissent jamais donner l'exemple du renouvellement de ces capitulations de consciences auxquelles nous avons assisté. C'est pour cela qu'il ne suffit pas d'avoir des majorités, des armées, des forces, on n'a rien si on n'a des cerveaux clairs en face des belles idées.

La République que nous voulons, c'est celle que vous nous aiderez à faire, et croyez bien, citoyens, que ce n'est pas du Parlement que vous obtiendrez des améliorations dans ce pays ; c'est vous mêmes qui les ferez jaillir par la force de vos idées. (*Applaudissements.*)

Voilà, chers amis, les aspirations qu'ont réveillées en moi tous ceux que vous applaudissiez tout à l'heure, et surtout la présence de tous les citoyens et de toutes les citoyennes qui sont ici. Je vous demande pardon de vous les avoir soumis avec quelque émotion. On l'a dit, l'affaire Dreyfus a posé un problème moral devant la France ; vous l'avez compris ; vous y avez apporté une solution, et vous avez vu dans le monde entier se répercuter l'écho du son qui se trouve chez nous.

Vous aussi, vous êtes excommuniés, mes chers amis ; mais regardez dans les autres pays, tous ceux qui font la même besogne reçoivent les mêmes injures, et celui qui avait dit qu'un grand

problème social venait de se poser devant la France, Tolstoï, celui-là est traité par la torture, il reçoit les mêmes injures, la même excommunication de la part des militaristes. (*Applaudissements.*)

Gardons une pleine confiance dans nos doctrines d'indépendance et de liberté ; nous avons regardé face à face la puissance la plus dangereuse du monde et nous nous sommes trouvés sur ce terrain de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen qu'un vieux professeur que j'ai connu, M. Colas, résu-rait ainsi : les républicains, les citoyens, ils répondent à cette pensée très simple : chacun son pacte, chacun son empereur. (*Applaudissements.*)

M. TRARIEUX. — Un mot encore pour exprimer la joie profonde que j'ai ressentie en entendant un si noble langage tenu avec cette vigueur d'accent et cette sincérité par un jeune représentant du pays. (*Applaudissements.*)

Mais, sachons le rappeler, M. Hubbard a fait beaucoup mieux que de parler ; il a su, rare exemple dans un moment où il exposait son avenir politique, il a su bien agir ; c'est surtout à ce souvenir de sa carrière que je m'attache, et je lui porte un dernier toast. Je souhaite que l'exemple qu'il a donné devienne contagieux autour de lui, et peut-être le deviendra-t-il non pas seulement par le rayonnement, que doit avoir tout acte généreux, mais parce qu'il a su montrer, dans une revanche éclatante, que le mieux n'était pas toujours, pour sauvegarder et défendre un avenir politique, de trahir son devoir, que le mieux pouvait être de suivre droit sa route et de donner l'exemple du devoir véritable que les représentants du pays ont à accomplir vis-à-vis de leurs électeurs. Il est resté quelque temps étranger au Parlement ; mais voyez combien a grandi sa force. Que serait-il s'il avait suivi le torrent ? Rien. Qu'est-il aujourd'hui ? Vous venez de l'entendre, il a grandi de vingt coudées. (*Applaudissements.*)

A la suite du banquet du 26 mai, M. Trarieux a adressé la lettre suivante à M. Rousseau, président de la Ligue belge des Droits de l'Homme.

Paris, le 28 mai 1901.

Monsieur et cher président,

La Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme s'est réunie dans un grand banquet au lac Saint-Fargeau, à la suite de son assemblée statutaire annuelle.

J'ai profité de l'occasion pour rendre compte de la si cordiale réception que m'a faite la Ligue belge des Droits de l'Homme à sa séance d'inauguration, et j'ai invité mes collègues à vous exprimer l'assurance fraternelle de leurs sentiments de sympathie et d'amitié.

C'est avec enthousiasme que ce toast a été accueilli par les trois cents membres présents au banquet, et je suis heureux de vous envoyer l'écho des acclamations dont la Ligue belge et son Comité directeur ont été l'objet parmi nous.

Nous pouvons nous réjouir de ces manifestations qui établissent dès à présent, entre nos deux Ligues sœurs, des liens étroits de solidarité.

Veillez, Monsieur et cher Président, croire à mes sentiments les plus dévoués.

L. TRARIEUX.